



Le Président

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre de l'Intérieur
1, place BEAUVAU
75800 PARIS Cedex 08

Paris, le 15 janvier 2018

Réf. 001-2018/PDT
AR-PT/MPM

Objet : Impacts de la réforme du stationnement pour les personnes en situation de handicap titulaires d'une carte de stationnement

Monsieur le Ministre,

La décentralisation du stationnement payant sur voirie, adoptée en 2014 dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), introduit le FPS (Forfait Post Stationnement) qui permet à la force publique de régulariser les stationnements impayés intégralement ou partiellement.

L'une des modalités opératoires de la vérification du stationnement payant consiste notamment à se baser sur le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule.

La mise en œuvre de cette réforme pose déjà quelques difficultés pour les personnes en situation de handicap qui bénéficient de la gratuité du stationnement suite à la loi n° 2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement.

D'une part, un certain nombre de collectivités demande aux titulaires de la carte de stationnement de signaler leur numéro de plaque d'immatriculation. Cela signifierait que chaque titulaire de la carte devrait systématiquement se signaler en mairie dès qu'il se déplace dans une ville. Cette démarche est irréalisable pour les personnes en situation de handicap.

D'autre part, comme la carte de stationnement est attachée à la personne, et non au véhicule, la vérification des numéros de plaque d'immatriculation ne permettra pas d'assurer la gratuité de la place de stationnement pour les titulaires de la carte.



Tout cela risque d'entraîner de nombreux contentieux.

Aussi, nous souhaiterions que vous puissiez apporter les clarifications nécessaires aux collectivités locales pour que la gratuité des places pour les personnes en situation de handicap continue à être la règle appliquée sans démarches supplémentaires que l'obtention de ladite carte de stationnement.

Ne doutant pas de votre compréhension et demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Alain Rochon', is positioned above the printed name.

Alain Rochon